



**La rentabilité de l'activité d'élevage**, quand elle ne vient pas en complément d'une autre activité (élevage, pensions, dressage...), est difficile à assurer en raison de la longueur du cycle de production à financer et des forts aléas sur la qualité et même sur la quantité de la production. La diversification est donc indispensable.

**Le dressage du jeune cheval** est une étape clé pour sa mise en marché future. Or le prix du cheval dressé ne rémunère pas, le plus souvent, le travail de l'éleveur et celui du dresseur. Pour cette raison, le métier de « transformation » du produit de l'élevage est, en général, adossé à d'autres activités (enseignement, commerce, élevage...).

### LES PISTES D'ACTION

Si la croissance est le fondement de la santé économique, les acteurs du cheval devraient pouvoir vivre de leur métier. Constatant que cela reste difficile pour certaines catégories d'acteurs, la Fival cherche à répondre au diagnostic ci-dessus.

Professionnalisation, rentabilité des élevages, rémunération de la transformation des chevaux sont donc les grands axes des propositions faites par la voix de son président, interviewé dans le hors série consacré à la Fival par le journal *Le Cheval* :

- améliorer la connaissance des marchés, et notamment des créneaux sur lesquels il existe une demande susceptible de rémunérer le produit à son juste prix, afin d'orienter les éleveurs vers les productions correspondantes ;
- définir les programmes de formations, les qualifications et les compétences des cavaliers et marchands professionnels afin de donner de la visibilité à leur métier et de permettre une rémunération de leur savoir-faire professionnel ;
- améliorer la transparence du marché du cheval, c'est-à-dire l'information sur les prix, les conditions de vente, et sur les caractéristiques du produit ;
- assainir le marché des jeunes chevaux en soutenant les transactions ;
- augmenter les primes aux jeunes chevaux en partenariat avec la SHF ;

- accroître la visibilité et l'impact des événements, concours et manifestations ;
- améliorer l'efficacité et la coordination des actions à l'international grâce à l'UNIC.

En clair, il s'agit, d'une part, d'améliorer l'efficacité économique générale et la confiance des clients en régulant les transactions, en diffusant de l'information et en normalisant les compétences ; d'autre part, d'identifier et de développer les marchés porteurs, à l'international et en France.

Il s'agit là d'actions sur le moyen terme, dont l'effet ne sera pas immédiatement perceptible. Elles sont complétées dans les pistes d'action évoquées par des mesures de court terme permettant d'améliorer immédiatement la rémunération de la valeur créée par les transformateurs professionnels (augmentation des primes SHF) et la situation financière des éleveurs professionnels (soutien des transactions sur les jeunes chevaux).

On lit donc dans ce programme une véritable volonté de favoriser la santé économique et l'autonomie financière de la filière en passant par une professionnalisation de ses acteurs, couplée au souci de donner rapidement des signes positifs aux professionnels de l'élevage et de la transformation des chevaux, dont la situation est particulièrement difficile.

### LES MOYENS ?

Les contributions volontaires étendues (volontaires, car décidées par les représentants des cinq composantes de la Fival et étendues, car l'accord prévoyant ces cotisations est applicable à tous les professionnels, y compris non adhérents aux syndicats représentés à la Fival, du fait de la procédure d'extension par arrêté ministériel prévue dans la loi sur les interprofessions) doivent permettre, lorsque leur recouvrement se fera efficacement, de financer la vie de l'interprofession. Le budget 2004 était de 600 000 dont 52% de subvention Etat et 48% apportés par les Cve. Par ailleurs, la Fival contribue à l'orientation du Fonds Eperon, soit théoriquement neuf millions d'euros annuels destinés à financer des projets innovants et collectifs à partir de 2005.

### UNE DYNAMIQUE GÉNÉRALE

Ces orientations de la Fival font écho à des préoccupations reprises par d'autres acteurs importants. A la SHF, on réfléchit ainsi à une évolution du cycle libre qui permettrait de développer le marché du jeune cheval en direction de pratiquants amateurs bien encadrés. De tels projets, qui mobilisent et rapprochent tant les éleveurs que les enseignants, sont de nature à améliorer l'efficacité économique de l'ensemble mais aussi, certainement, à favoriser la connaissance mutuelle des besoins et des contraintes de chacun, et à conforter ainsi le dialogue interprofessionnel de terrain. ■

Caroline THAON d'ARNOLDI

## Changements fonciers entre 1992 et 2003

(Données nationales 2003)

Le territoire métropolitain français s'étend sur 54,9 millions d'hectares en 2003 répartis de la façon suivante :

1/ Surfaces urbanisées : 4,5 millions d'hectares (8,2% du territoire) contre 3,8 millions d'hectares (6,9% du territoire) en 1992. Durant simplement 11 ans (entre 1992 et 2003), les surfaces urbanisées ont crû de 16% pendant que la population augmentait de 4,4%. L'habitat individuel (33 700 hectares de plus par an) et les réseaux routiers et autoroutiers (8 000 hectares de plus par an) sont les principaux consommateurs d'espaces.

2/ Friches et landes : 2,2 millions d'hectares.

3/ Autres surfaces naturelles (eaux, rochers, dunes...) : 1,8 millions d'hectares.

4/ Forêt : 16,9 millions d'hectares, soit 31% de l'espace.

5/ Surface agricole utile : 29,2 millions d'hectares, soit 53% de la surface totale en moyenne, avec de grandes disparités selon les départements.

Entre 1992 et 2003, les changements fonciers constatés sont principalement alimentés par les prairies qui perdent 900 000 hectares, soit 7% de leur superficie durant cette période, après avoir déjà perdu près de 2,5 millions d'hectares entre 1982 et 1992. Cette évolution résulte de l'intensification des activités agricoles et de la poussée de l'urbanisation.

On enregistre, en effet, un transfert net de :

- 350 000 hectares de prés vers les terres arables ;
- 167 000 hectares de prés vers les espaces boisés ;
- 155 000 hectares de prés vers les landes et friches ;
- 138 000 hectares de prés vers les espaces artificialisés ;
- et 85 000 hectares de prés vers les autres espaces (vignes, vergers, zones humides etc.).



© Y. DE LA FOSSE DAVID

La réduction des îlots de prairies affecte, en premier lieu, les régions laitières de la Basse Normandie et du Maine (ancienne « province de France » qui s'étend sur les départements de la Sarthe et de la Mayenne, avec pour capitale Le Mans. Source : dictionnaire Larousse). Le département de la Manche en particulier, perd 10% de prairies entre 1992 et 2003 tandis que le maïs fourrage progresse de 13%, spécialement au sud est du département.

La réduction d'herbages s'observe également en dehors des zones d'élevage bovin laitier. Par exemple, dans le département des Alpes

de Haute Provence plus tourné vers l'élevage ovin, les prairies laissent la place aux espaces boisés.

Les agrandissements d'îlots de prairies sont rares, ils sont surtout observés dans les régions traditionnellement orientées vers la production de viande bovine, notamment dans le Massif Central (départements de la Creuse, du Puy-de-Dôme et du Tam).

Entre 1992 et 2003, les terres arables gagnent sur les prairies, mais elles reculent devant toutes les autres catégories de sols (sols artificialisés, espaces boisés, landes etc.). L'extension des îlots de terres arables se limite à la périphérie des grands bassins céréaliers : en Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, nord de l'Auvergne, Franche-Comté et Lorraine.

Peu visibles à court terme, ces transformations modèlent les paysages agricoles qui deviennent de plus en plus hétérogènes. Les zones les plus fragiles sont situées à proximité des grandes agglomérations (département de Seine-et-Marne ; vallée du Rhône, près de l'agglomération lyonnaise) et dans les régions prisées par le tourisme (notamment dans le Finistère et dans l'extrême Sud-Ouest). ■

**Perrette ALLIER**

Sources :

Agrreste Primeur N° 168

Conseil économique et social

Rapport Mars 2005 de la Section de l'Agriculture et de l'Alimentation.



## Améliorer la santé économique des entreprises « sport - loisir - travail » : la Fival a un plan

### LE DIAGNOSTIC

Une partie du travail de l'interprofession du cheval de sport, du loisir et du travail en 2005 a consisté à réaliser un diagnostic de la situation de la filière pour déterminer ensuite les actions à conduire. Portant sur les marchés et sur les acteurs économiques, le travail, conduit malgré le caractère partiel et hétérogène des données existantes, identifie quelques points saillants :

**Les marchés de la filière sont en expansion**, avec une prééminence de plus en plus marquée des pratiques non compétitives : 91,4% des cavaliers licenciés (et 100% des autres !) n'ont pas d'autorisation de monter en compétition.

**La mise en marché de produits (les chevaux) et de services (travail et soins aux chevaux notamment) est le fait d'un grand nombre d'intervenants** dont une bonne partie, mue par son intérêt passionné pour les chevaux, n'est pas professionnelle (au sens où elle ne cherche pas à tirer un revenu de cette activité). C'est une richesse pour la filière, mais aussi une difficulté car cela diminue la valeur perçue des produits et des prestations et entraîne les prix à la baisse.



© DR LES HARAS NATIONAUX